



Générations Futures (Ex MDRGF) en 2012

Rapport d'activités 2012 et projets 2013

Avril 2013

Sommaire

I.	Introduction.....	4
II.	Les campagnes de 2012 et les projets pour 2013	5
A.	Pesticides et santé : les victimes	5
1.	Victimes des pesticides : Présentation.....	5
2.	Les suites et projets dossier victimes	9
B.	Pesticides et santé : les autres aspects	11
C.	7 ^{ème} semaine pour les alternatives aux pesticides	11
1.	L’opération : vue d’ensemble	12
2.	La programmation	14
3.	Retombées médiatiques.....	20
D.	Dossier homologation	22
1.	Synthèse	22
2.	Actions en abrogation des AMM d’un ou plusieurs Roundup	22
3.	Veille sur le système d’évaluation EFSA – Actions contre les dérogations – Actions contre les ré-homologations	24
4.	Accès à l’information vis-à-vis du secret industriel et de la propriété intellectuelle, avec modèles pratiques.....	26
E.	OGM : l’action de GF suite à l’étude de GE Séralini	27
1.	Présentation de l’étude.....	27
2.	Une étude attaquée	28
3.	Le rôle de GF.....	28
F.	PICRI OGM	29
1.	Présentation	29
2.	Objectifs.....	29
3.	Partenaires	30
4.	Les enjeux de l’étude.....	30
5.	La communication	31
G.	Santé - environnement.....	32
1.	Les scandales sanitaires.....	32
2.	Rassemblement pour la planète et conférence environnementale	33
3.	Perchlo.....	35
H.	Une multitude d’actions/réactions toute l’année.....	35

1.	Janvier :.....	35
2.	Février.....	36
3.	avril.....	36
4.	Mai.....	36
5.	juin.....	36
6.	Juillet.....	37
7.	Aout.....	37
8.	Octobre.....	37
III.	Données de fonctionnement.....	38
A.	Internet et newsletter.....	38
B.	Presse.....	38
C.	Documentaires.....	39
D.	Bulletin d'information.....	39
E.	Conférences et événement.....	40
F.	Adhérents / bénévoles.....	40
IV.	Des éléments de fonctionnement.....	42
A.	L'équipe, le Conseil d'Administration.....	42
1.	L'équipe salariée.....	42
2.	Le Conseil d'Administration.....	42
V.	Les projets pour 2013.....	43
A.	Sur les alternatives.....	43
B.	Sur les victimes et l'impact sur la santé.....	43
C.	Sur l'impact sur l'environnement.....	43
D.	Sur les perturbateurs endocriniens.....	43
E.	Au niveau institutionnel.....	43
F.	Au niveau interne à GF.....	43

I. Introduction

2012 a été une année tournée vers les victimes des pesticides et les tours de passe-passe des lobbies pour contourner les obligations de la législation sur les pesticides.

De nombreuses actions ont été menées par notre association pour soutenir et mettre en lumière l'impact des pesticides sur la santé des utilisateurs ainsi que la manière dont les industriels, avec l'appui de l'administration, arrivent à s'appuyer sur les faiblesses du paquet pesticides pour bénéficier de mises sur le marché prolongées de certains pesticides.

Génération Futures a su aussi profiter des échéances électorales (elections présidentielles et législatives) pour mettre en avant la thématique santé/environnement et faire de cette enjeu un thème majeur de la conférence environnementale fixant la politique nationale en matière d'environnement.

L'année 2013, sera elle aussi axée sur les victimes mais cette fois sur le volant des riverains. En outre, l'année 2013 s'annonce comme particulièrement chargée avec la future Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens, l'obligation pour l'UE de trouver une définition de ce que sont les pesticides PE d'ici décembre 2013, et aussi la future Politique Agricole Commune.

II. Les campagnes de 2012 et les projets pour 2013

Cette partie présente les campagnes principales de Générations Futures et qui s'inscrivent dans le temps.

A. Pesticides et santé : les victimes

En partenariat avec HEAL nous avons lancé une campagne environnement et cancer en 2008/2009 pour laquelle nous avons axé notre travail sur plusieurs sujets notamment les victimes des pesticides et l'exposition des consommateurs aux substances chimiques.

Cette campagne a permis de lancer des actions fortes :

- En faisant une campagne d'analyses des résidus chimiques ingérés sur une journée par un enfant d'une dizaine d'année et comptabilisant les cancérigènes voir : <http://www.menustoxiques.fr> qui a eu une suite en décembre 2010 (voir ci-après).
- en structurant le réseau des victimes des pesticides (présenté ci-dessous).

1. Victimes des pesticides : Présentation

Dans le cadre de notre campagne pesticides et cancer, nous avons souhaité développer fortement notre action en direction des victimes des pesticides (professionnels et particuliers). Cette campagne a été officiellement lancée en juin 2009 lors d'une conférence de presse avec la mise en ligne d'un site internet : <http://www.victimes-pesticides.fr>. Cette campagne a été visible dès son lancement et a fait l'objet de nombreux articles de presse. Nous pensions que la mise en ligne d'un site d'information n'était pas suffisante pour répondre aux très grandes attentes des victimes des pesticides et qu'il fallait travailler avec eux directement.

a) Premiers résultats et implications de GF

Il a donc été décidé d'organiser une rencontre des victimes des pesticides en janvier 2010. Cette rencontre s'est faite en relation étroite avec Paul François, un agriculteur qui a été intoxiqué par un herbicide lors de l'ouverture de son pulvérisateur, qui a été reconnu en maladie professionnelle et qui est en procédure contre Monsanto. Au total une quarantaine de personnes ont répondu présentes (particuliers et professionnels). Pendant deux jours chacun a échangé son histoire avec les autres, le dialogue s'est instauré entre les différents protagonistes. Pour répondre aux questions de chacun nous avons fait venir des avocats et des scientifiques. Cette rencontre, considérée comme historique, a fait l'objet d'une séquence dans le film de la journaliste Marie Monique Robin « Notre poison quotidien », diffusé en mars 2011 sur Arte.

A la suite de cette réunion, et durant toute l'année 2010, un travail en étroite collaboration, surtout avec les professionnels, s'est mis en place. L'idée notamment avec les professionnels a été de les aider à se structurer pour leur permettre de mieux se défendre.

b) La création de Phyto-Victimes

Grâce à ce travail de fond, nous avons abouti à la création de l'association des professionnels victimes des pesticides « Phyto-Victimes » lancée le 19 mars 2010 lors de la Semaine pour les alternatives aux pesticides. Générations Futures a contribué fortement à la structuration de cette association (mise en à disposition des compétences et de l'expérience, rédaction des statuts, création du site internet et achat de l'hébergement, des noms de domaine, médiatisation etc.) notre association a été très souvent sollicité par les membres du CA de PV pour les aider à avancer.

c) Salariés de l'Agroalimentaire

Mi-2011, nous avons été contactés par le Syndicat Solidaires au sujet de salariés de l'agroalimentaire victimes des pesticides. Nous avons apporté notre expertise sur ce dossier et fortement contribué à la médiatisation nationale de leur problème avec la tenue d'une conférence de presse en septembre 2010 pour laquelle nous avons rédigé le dossier de presse et mis à disposition notre carnet d'adresses de journalistes. Nous avons aussi contribué au resserrement des liens entre ces salariés et Phyto-victimes.

Cette action a largement été relayée nationalement et régionalement au travers de la presse ce qui a permis aux salariés de faire avancer leur dossier.

d) Les procès intentés par des riverains

Pomiculture

Fin 2009, pour la 1ère fois en France, des particuliers et des ONG portaient plainte contre des pulvérisations de pesticides réalisées selon eux par un vent excessif par des pomiculteurs. En janvier 2010, le juge a rendu son verdict : Relaxe des accusés au bénéfice du doute. Malgré ce résultat, cette action a permis de médiatiser la situation des riverains et surtout de réussir à maintenir l'arrêté de 2006, qui interdit de pulvériser par un vent supérieur à force 3, seul garantie en terme de protection pour les riverains à l'heure actuelle et que le syndicat agricole dominant (à savoir la FNSEA) souhaite voir abrogé.

Chataigneraie

En octobre 2010, Générations Futures et des particuliers ont porté plainte contre des pulvérisations aériennes, faites dans le Limousin sur des châtaigneraies, qu'ils jugent comme illégales et ont dénoncé les risques liés à l'usage d'un pesticide dangereux pour la santé et l'environnement.

e) Des actions fortes : le salon de l'agriculture et le congrès des victimes

Les professionnels victimes des pesticides manifestent pour la première fois au Salon International de l'Agriculture à Paris !

Générations Futures a participé activement à l'action des professionnels victimes des pesticides au Salon International de l'Agriculture (mise à disposition du personnel – chargées de mission, photographe, réalisateur ou responsable communication - et compétences en communication, stratégie, coordination de l'événement etc.). Cela a eu comme conséquence une rencontre avec le Ministre de l'agriculture français et le commissaire européen Dacian Ciolos, ainsi qu'une large couverture médiatique.



Voir les vidéos et les photos réalisées par GF ici :

<http://www.generations-futures.fr/campagnes/victimes-des-pesticides/>

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/02/generations-futures-salue-laction-dun.html>

Congrès « Pesticides et santé quelles voies d'amélioration possible! »

Présentation

Les 23 et 24 mars 2012 s'est tenu, au Sénat, un congrès inédit sur le thème "pesticides et santé" dédiés aux victimes des pesticides intitulé « Pesticides et santé quelles voies d'améliorations possibles ». Dans la salle ce trouvaient des victimes bien sûr, des responsables d'ONG, des



représentants du Ministère de l'Écologie, des médecins membres de la Mutualité Sociale Agricole, mais aussi de nombreux parlementaires dont les sénateurs en charge de la mission sénatoriale sur « Pesticides et santé » dont nous reparlerons dans ce document.

Ce congrès a été organisé par notre association avec le soutien d'un collectif d'ONG (FNAB, Solidaires, Phyto-Victimes, Agir pour l'Environnement, le WWF France etc.) où nous avons proposé :

> un **colloque scientifique**, le premier jour, traitant de l'impact des pesticides pendant la grossesse sur le développement de l'enfant, de risques sanitaires des pesticides sur les non-utilisateurs et chez les professionnels utilisateurs, de la question des effets cocktail et des solutions pour améliorer la situations. Les interventions scientifiques étaient suivies de tables rondes et de débats avec la salle. Introduit par Mme les Sénatrices Aichi et Bonnefoy, les interventions scientifiques ont été assurées par les meilleurs experts de ces questions (Sylvaine Cordier de l'INSERM, le Pr Ch. Sultan, Gh Bouvier et Isabelle Baldi de l'Université de Bordeaux, le Dr O. Martin qui travaille avec le Pr Kortenkamp à Londres, le Dr P. Lebailly en charge de l'étude Agrican etc.)



Ce colloque scientifique a été suivi de la **projection en avant-première du film « La mort est dans le pré »** diffusé en avril sur France 2. Il a donné lieu à un débat en présence des témoins du film et de son réalisateur Eric Guéret (nous avons à cette occasion réalisé un clip de présentation du film.

> des **ateliers techniques** qui se sont tenus le lendemain du colloque (toujours dans les locaux du Sénat). Les thèmes abordés étaient les questions juridiques spécifiques à la problématique des particuliers et des professionnels victimes des pesticides, un atelier sur les alternatives agronomiques à l'usage des pesticides et un dernier sur les questions de santé. Ces ateliers animés par des experts visaient à apporter des réponses pratiques aux victimes des pesticides.

Vidéos

Ces deux jours ont été filmés et **toutes les vidéos sont disponibles en ligne** sur le site dédié à l'événement : <http://www.congrespesticides.org/videos.html>

Outre les interventions faites dans le cadre du congrès, nous avons recueillis les **témoignages** de victimes qui étaient présente. Vous pouvez découvrir ces entretiens individuels de victimes mais aussi de scientifiques qui répondent à nos questions sur cette page des vidéos.

- Les vidéos du colloque scientifique: <http://www.congrespesticides.org/conferences.html>
- Les ateliers techniques: <http://www.congrespesticides.org/ateliers.html>
- Les entretiens individuels: <http://www.congrespesticides.org/interviews.html>

Réactions et retombées presse



Ce congrès a **contraint les représentants des pesticides (l'UIPP) à communiquer sur ce sujet** en se payant une pleine page de publicité dans des journaux comme le gratuit « 20 minutes » et à organiser une conférence de presse dans la précipitation.

Cela montre que les promoteurs des pesticides ont pris très au sérieux cet événement et qu'ils s'inquiétaient de l'influence d'un tel congrès. (et sans succès...)

Ce congrès fut aussi l'occasion pour nos associations de rendre public, lors d'une conférence de presse se tenant le midi du colloque scientifique, **un cahier de doléance et de propositions** en amont des élections législatives et présidentielles et pouvant servir de source de propositions à la mission sénatoriale sur les pesticides (lire le document

ici : <http://www.generations-futures.fr/nos-propositions-sur-les-pesticides/>). Ce document nous a aussi été utile lors de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012 à laquelle nous avons participé (plus d'informations sur ce point dans la partie consacré à la Conférence environnementale du présent document).



La **couverture médiatique** a été bonne, avec des articles dans la presse agricole (la France Agricole), des articles dans les sites Environnement, des passages TV sur France 5 TV avec Nadine Lauverjat pour l'émission "C'est à dire ?" Ou des émissions de radio comme France Info et France Inter (bulletins d'information, diffusés "vivre avec les bêtes", en présence de François Veillerette), ainsi qu'un très bel article dans Charlie Hebdo (voir ci-dessous)



2. Les suites et projets dossier victimes

a) Dossier particuliers

Nous nous sommes donc d'abord concentré sur les professionnels, population la plus à risque pour ce qui est de l'exposition aux pesticides

Nous allons bien sûr continuer de nous impliquer fortement pour soutenir les professionnels victimes des pesticides, mais en 2013, nous allons mettre l'accent **sur les particuliers victimes des pesticides**.

Résumé du projet

Le projet consiste à créer, lancer et animer une campagne de sensibilisation, d'information et de mobilisation pour défendre les particuliers exposés aux pesticides. Les professionnels ne sont pas ici directement concernés. Cette campagne se limitera, dans un premier temps, aux expositions directes (et non via les résidus de pesticides présents dans l'alimentation commercialisée). Elle ne ciblera pas les professionnels, utilisateurs de pesticides, même si elle s'appuiera sur tout le travail effectué depuis 2009 avec les professionnels. A notre connaissance, ce projet innovant et n'a jamais été réalisé ailleurs.

Cette campagne se mettra en place en amont de la prochaine Semaine pour les alternatives aux pesticides (20-30 mars 2013) pour que la thématique émerge comme un de ses axes majeurs. Elle se poursuivra sur le reste de l'année 2013. Cette opération sera en effet le temps fort de la mobilisation citoyenne sur les pesticides.

Objectifs

1- Informer

Faire connaître, expliciter, rendre accessibles deux arrêtés fondamentaux auprès des particuliers et élus locaux :

- Arrêté en milieu urbain du 27 juin 2011 (nécessité de signalisation, interdictions de traiter près de certaines zones ...)
- Arrêté du 12 septembre 2006 (délais d'entrée sur une parcelle traitée/sur les chemins traversant les champs, force du vent, zones non traitées...).

2- Fédérer et structurer

Création, animation et structuration d'un réseau de particuliers victimes des pesticides, en vue de fédérer tous les particuliers sensibles, motivés et concernés par ces questions

3- Mobiliser

Donner des outils pour encourager les particuliers à passer à l'action, à s'organiser, à se faire entendre, à entreprendre des actions (symboliques, juridiques, de communication etc.) ...

Voici des axes clefs sur lesquels les particuliers peuvent se mobiliser :

- **LES PESTICIDES DANS L'AIR** : Demander le droit à être informé sur la présence de pesticides dans l'air que l'on respire et demander aux régions d'inclure des analyses de pesticides dans leurs analyses de la qualité de l'air (en ville et en zone rurale) ; Interpeller les pouvoirs publics sur l'absence de norme d'exposition atmosphérique pour les pesticides
- **LES PESTICIDES ET LE VENT** : demander à ce que l'interdiction de traiter soit strictement respectée en cas de vents supérieurs à 19km/h />3 sur échelle Beaufort

- LES PESTICIDES ET LES PERIMETRES : Pour les pulvérisations au sol : demander des périmètres de sécurité autour des zones traitées. Il faudrait y privilégier les pâtures, les cultures rustiques ou l'agriculture bio. Pour les pulvérisations aériennes : réaffirmer le principe d'interdiction et à minima élargir la zone non traitée en la passant de 50 mètres à 200 mètres (ce qui rendrait ce mode de pulvérisation inapplicable dans les faits). L'arrêté pris par la commune de Château-Thierry (Aisne) est intéressant: pulvérisations aériennes interdites à moins de 200 mètres des habitations.
- SIGNALISATION ET DELAIS DE RE-ENTREE : Demander que le droit à être informé sur les traitements effectués sur une parcelle agricole ou en ville soit respecté avec une signalisation adéquate. Demander que les délais de ré-entrée sur les zones traitées soient respectés. Demander que soit interdite l'utilisation de pesticides de synthèse en milieu urbain, en prônant d'urgence cette interdiction dans et autour des lieux publics, espaces verts et lieux sensibles tels que les écoles ou les hôpitaux. L'arrêté de 2011 le prévoit mais sous certaines conditions que nous souhaitons voir levées.

Moyens

1. Mettre en place et animer un réseau de particuliers victimes des pesticides
 - (Re)prise de contacts avec différents personnes qui nous ont contactés sur cette thématique depuis 2009
 - Création d'une liste de diffusion pour échanger, partager les expériences
 - Veille juridique avec échanges d'information de juristes
 - Relance de la diffusion du questionnaire
 - Création de comités locaux/ régionaux.
2. Créer et diffuser des outils d'information
 - Réactualisation du site www.victimes-pesticides.fr : plateforme d'information, d'expression et d'action pour les acteurs du réseau, le grand public et les médias ;
 - Création d'un axe spécifique de la 8ème Semaine pour les alternatives aux pesticides 2013 www.semaine-sans-pesticides.fr
 - Vidéo « pédagogique » à faire circuler sur le web explicitant clairement le contenu et les implications des arrêtés. En effet, s'ils étaient réellement appliqués, ils compliqueraient la tâche des utilisateurs de pesticides...
 - Brochure d'information « pédagogique » présentant le contexte, les enjeux, les arrêtés...

3. Créer et diffuser des outils de mobilisation

kit de mobilisation : lettre type à envoyer en fonction des collectivités et des cibles ; modèles d'arrêtés. En effet, par exemple, une municipalité est tout à fait en droit de prendre un arrêté pour interdire l'usage de pesticides sur le territoire de sa commune. Des arrêtés préfectoraux peuvent aussi être pris comme ceux pris dans certaines régions (Bretagne : décret relatif aux fossés) ; tract type (campagne de cartes postales avec Agir pour l'Environnement et un réseau d'organisations partenaires, Cyberpétitions (en partenariat avec change.org...), Animations de pages spéciales sur les réseaux sociaux)

4. Accompagner des actions symboliques, juridiques, médiatiques...

Actions symboliques médiatiques pendant la semaine pour les alternatives aux pesticides

- poser de drapeaux ou manchons – pour mesurer la force du vent - aux abords de champs pour questionner l'absence de moyens pour l'application de la réglementation
- journée d'action nationale : planter des panneaux d'information « attention ! pulvérisation de pesticides » ou encore « respecter le délai d'entrée en parcelle suite à la pulvérisation de pesticides » aux abords des champs.

Marches symboliques ...

Organiser un dépôt de plainte collectif symbolique partout sur le territoire le même jour

Accompagner des actions juridiques en cours et à venir de la part de particuliers

b) A venir sur le dossier des professionnels

(1) Les EPI et le procès

Pour poursuivre ce travail sur le sujet des professionnels victimes des pesticides, nous envisageons de travailler sur l'angle des Equipements de protection individuelle (EPI) qui ne seraient pas adaptés pour l'usage des pesticides. Cette non efficacité des EPI pourraient avoir des implications juridiques et remettre en cause certaines Autorisations de mises sur le Marché.

(2) Les salariés viticoles et le documentaire

De même, nous avons le projet de faire des analyses sous forme de biomonitoring de salariés viticoles non utilisateurs de pesticides ainsi que des riverains des vignes à partir de prélèvement de cheveux. Cela ne s'est jamais fait. Nous pouvons compter pour cela sur un relai de terrain : une salariée viticole dont le frère est décédé récemment. Cette femme est convaincue que le décès de son frère est imputable aux pesticides.

En parallèle de cette nouvelle étude, Isabelle Saporta, une journaliste réputée qui a publié un ouvrage sur l'agriculture et participé à un documentaire sur l'alimentation, nous a demandé de l'aide pour un documentaire qu'elle souhaite faire sur le vin et donc la question des pesticides y sera abordée. Ce documentaire doit être diffusé sur France 2 courant 2013.

B. Pesticides et santé : les autres aspects

Courant 2012, nous avons préparé en amont le travail de fond sur les pesticides perturbateurs endocriniens (PE) du fait de la future obligation pour l'UE de trouver une définition à ce que sont les pesticides PE d'ici décembre 2013.

Nous avons donc prévu d'axer notre année 2013 sur ce sujet des pesticides PE avec divers rapports sur ce sujet.

C. 7^{ème} semaine pour les alternatives aux pesticides



Du 20 au 30 mars 2012 s'est tenue la **7^{ème} édition de la Semaine pour les alternatives aux pesticides.**

Cette opération fédératrice a réuni, cette année encore, des dizaines de milliers de personnes (associations, agriculteurs, consommateurs, collectivités locales etc.) pour un avenir sans pesticides.

750 événements ont été organisés principalement en France mais aussi dans 20 autres pays (voir page 18 la liste des pays): **projections de films, débats, animations, ateliers, formations, démonstrations, visites de sites, marches symboliques, repas bio, expositions, spectacles...**

Ces 10 premiers jours du printemps (période très symbolique car le printemps est la période de reprise des épandages) ont été l'occasion d'une formidable mobilisation citoyenne pour un avenir sans pesticides.

Tous ces évènements étaient animés des mêmes objectifs : informer sur les risques des pesticides et promouvoir les alternatives aux pesticides.

Initié en 2006 par Générations Futures et le collectif l'ACAP, Action Citoyenne pour une Alternative aux Pesticides, cet évènement s'adresse à tous les publics : consommateurs-citoyens, agents communaux, agriculteurs, entreprises, enfants, jardiniers amateurs, simples curieux...

Objectifs

- informer sur les risques des pesticides de synthèse
- promouvoir les alternatives
- mobiliser un public de plus en plus large pour un avenir sans pesticides

1. L'opération : vue d'ensemble

A. Rôle de la coordination

Le rôle de la structure coordinatrice, assumé par l'association Générations Futures, peut se décomposer ainsi :

1. **Collecte de fonds, réunion des moyens nécessaires...**
2. **Mobilisation, appels à participation** : mobiliser et animer un réseau de partenaires le plus large possible au niveau international, national, régional et local
3. **Animation du réseau d'organismes locaux**
 - a) Réaliser et diffuser des outils pour les organisateurs locaux (site internet, liste d'intervenants, clips vidéos...).
 - b) Répondre aux sollicitations des organisateurs locaux : demandes d'intervenants, aide à la communication, recherche documentaire...
 - c) Animer la préparation de l'évènement (newletters, animation du blog...)
 - d) Réaliser et diffuser compte-rendu, photos, revues de presse...
4. **Communication sur l'évènement vers l'extérieur**
 - a) Communication institutionnelle, réalisation et diffusion du programme...
 - b) Communication vers la presse (organisation conférence de presse de lancement, rédaction d'un dossier de presse, rédaction de 6 communiqués de presse, interviews, rédactions d'articles, préparation de dossiers pour journalistes...)

Quelques chiffres et données pour 2012

- ✓ Création graphique (en concertation avec les organisateurs locaux) et mise à disposition d'une affiche nationale modulable (en français et en anglais)
- ✓ Près d'une vingtaine de newsletters envoyées
- ✓ 6 communiqués de presse et un dossier de presse de 13 pages
- ✓ Des milliers d'emails de prospection auprès de nouveaux publics et réseaux



Nouveautés 2012

- ✓ Création du nom et du logo « Pesticide Action Week » pour la communication en anglais à l'étranger.
- ✓ Réalisation d'une plaquette de présentation recto-verso en français et en anglais
- ✓ Création d'un blog
- ✓ Création et animation d'une page facebook
- ✓ Création d'une photothèque avec une centaine de photos
- ✓ 2700 abonnés à la newsletter de la SSP désormais ouverte à tous (inscription en ligne sur la page d'accueil du site)
- ✓ Boîte à idées



B. Partenaires : de nouveaux partenaires pour un évènement encore plus fédérateur

1. Partenaires nationaux

L'opération a été initiée en 2006 par l'ACAP (Action Citoyenne pour une Alternative aux Pesticides) collectif de 170 organisations et par Générations Futures, association qui coordonne l'évènement.



L'opération est soutenue par plus de 35 partenaires. Cette année encore, de nouveaux réseaux rejoignent l'opération (en France : les Ecomaires, Synabio, Ecocert, les Colibris, AlterEco, l'ONEMA/Ecophyto 2018).





2. Partenaires internationaux

Cette édition 2012 est marquée par une internationalisation croissante et par le renforcement des liens avec de nouveaux partenaires internationaux : Bund (Allemagne), IFOAM (international), les Amis de la Terre Europe, Soil Association (Royaume Uni)...

Ces liens plus étroits ont permis une promotion de l'opération dans de nouveaux réseaux et pays. Espérons que cela aboutira en 2013 à de nombreuses actions dans ces pays, l'idéal étant que des structures s'approprient l'évènement et deviennent de véritables coordinateurs dans leurs propres pays, à l'instar d'Adalia en Belgique ou ASOL au Togo..



2. La programmation

A. 750 évènements

Cette année, **750** actions ont été recensées (750 en 2011, 630 en 2010). Le chiffre est stable par rapport à 2011.

Les thèmes évoqués sont multiples : alternatives aux pesticides en agriculture, au jardin, la gestion des espaces verts, les abeilles, la biodiversité, l'assiette, la santé, la biodiversité, le bio à la cantine, le 50^{ème} anniversaire de la publication de « Printemps silencieux » de Rachel Carson...



La thématique du « jardinage au naturel » reste très importante. Un thème plus nouveau émerge de plus en plus dans le débat : les impacts sanitaires des pesticides. Depuis quelques années en effet, les inquiétudes sur les impacts sanitaires des pesticides se développent, confortées par de nombreuses études scientifiques sur le sujet. En plus des phénomènes d'intoxications aiguës, les effets de faibles quantités de pesticides, en mélange, pendant des périodes longues montrent qu'il s'agit d'un véritable problème de santé publique : cancers, malformations congénitales, problèmes d'infertilité, problèmes neurologiques, affaiblissement du système immunitaire...

Quels types d'évènements ?

Les chiffres entre parenthèses se réfèrent au code évènement. Ce chiffre permet d'accéder à la présentation de l'évènement sur le site www.semaine-sans-pesticides.com (ajouter ce chiffre juste après le « = » de l'adresse: <http://www.semaine-sans-pesticides.com/fiche-evenement.php?id=référence>) et dans le listing Excel des évènements.

Visites, balades guidées, randonnées balades, fermes ouvertes...

Les agriculteurs ouvrent leurs portes : nombreuses fermes ouvertes (1181, 967, 1027...), maraichage biologique (1069), vergers biologiques (1107, 771), le potager bio de l'école (1109), un viticulteur passionné fait découvrir son vignoble et la diversité florale de sa vigne respectueuse de l'environnement (726)...



Les communes ont aussi un rôle à jouer dans la réduction des pesticides : circuit piéton à travers la ville pour découvrir les actions en faveur de l'eau et les techniques de désherbage non chimique (754), visites de « communes zéro phyto » (1089), visite de parcs naturels urbains (790), visites de serres de production florale de la ville de Villeurbanne (815), opérations « désherbage manuel » (1033)...

Balades pour regarder la nature autrement et mieux comprendre l'impact des pesticides sur la biodiversité : grand jeu de piste sur les jardins familiaux, visite de ruchers école (1032), visites et inauguration de refuges LPO (891,1051), visites sur zones de captages (885), balade sauvage et culinaire (1009), sortie nocturne à la recherche des tritons (788), sortie pour regarder autrement « les mauvaises herbes »...

Formations, journées techniques, démonstrations, échange de pratiques, trucs et astuces, ateliers pour les petits et grands...



Où l'on apprend plein de choses : compostage (749), désherbage non chimique, démonstration de matériel comme le désherbage thermique (882), purins d'ortie, préparations naturelles de plantes, journées techniques sur Ecophyto 2018 (739), comment aménager le cimetière communal, lieu souvent problématique pour la réduction des pesticides (1026), fabrication d'hôtels à insectes (723, 1149), montage de buttes en lasagne sur des parcelles pédagogiques d'école

(714), paillage, comment accueillir les insectes auxiliaires, maîtrise des « mauvaises herbes » au jardin, cuisiner les plantes sauvages (1110), connaître le bois raméal fragmenté (1016), troc vert pour échanger ses plantes et graines, signature de charte dans une jardinerie (737), action collective de binage villageois (1281)...



Conférences, causeries-débats, débats, tables rondes, congrès, cafés citoyens



Avec Pierre Rabhi (778), François Veillerette (1047), Marc Dufumier (988), Pr.Dominique Belpomme (936), Jean-Paul Jaud (804), Claude Aubert (1142, 1202), mais aussi des paysans, des scientifiques, des responsables de coopératives, des élus...

Films-débats, ciné-restau, cinés citoyens...



De nombreux films permettent d'apprendre sur le sujet et de susciter le débat. Les films à l'honneur en 2012 : Pesticides mon amour, Guerre et paix au potager, Nos enfants nous accuseront, la révolution des sols vivants, Severn, Titanic apicole, Homo Toxicus...



Spectacles

Théâtre sur les abeilles, sur la nature, théâtre-forum (732, 649, 994), nombreux contes pour enfants, one woman

Show (984), participation au Carnaval de Toulouse (1168)...



Animation pédagogiques

Concours de dessins sur les « abeilles sans pesticides » (808), contes, jeu du hérisson, sorte de grand jeu de l'oie sur le jardinage au naturel (795), visites de ruchers, ateliers de fabrication de nichoirs à insectes, expositions, observation du sol, expérimentations ...



Expositions

De nombreuses expositions sur les pesticides dans nos villes et villages (1175), sur les abeilles (760), sur les amphibiens (786), sur les milieux naturels (680), sur le jardinage (941), sur la biodiversité (964), expos photos (1033), expositions d'affiches (1116)...

Stands d'information, campagne d'affichage...



Stands d'information, animations sur les marchés, campagne d'affichage dans tous les parcs et jardins de la ville de Paris pendant les 10 jours de l'opération, engagement des 59 magasins Botanic pour promouvoir le jardinage écologique sur 2 jours, affichage de 20

affiches représentant 20 alternatives aux pesticides dans la ville de Monistrol-sur-Loire (1004)...



Notons la campagne de sensibilisation et d'interpellation des candidats aux élections

présidentielles, lancée par la fondation Léa Nature : « Pesticides ? Nos enfants n'en ont pas besoin pour bien pousser ! ». Un encart du visuel ci-contre a été publié dans Télérama, le Monde (avec un cahier spécial sur les pesticides), Libération, Courrier International, Le Journal du Dimanche et Le Figaro.



A table ! Repas, dégustations...

Dégustation de vin bio, pique-nique, plus de 10 000 repas bio servis dans les établissements scolaires du Var du 19 au 30 mars (1053), menu bio et local en restaurant (695)...

15 marches symboliques en France et en Afrique

Placées sous le signe de la bonne humeur, ces marches étaient un rendez-vous convivial et familial.





- **A Allasac (19), le 17 mars dans des zones concernées par de forts épandages de pesticides où les particuliers cherchent à faire valoir leurs droits**
- En **Gironde (33)**, le 31 mars: marche, remise d'un "trophée" au seul viticulteur bio de la commune
- En **Alsace (68)**, le 18 mars : marche accompagnée d'une conteuse, pour découvrir les alternatives
- **A Angers (49) le 31 mars** : découverte d'espaces urbains et d'espaces verts traités de différentes façon, sensibilisation aux impacts des pesticides sur la santé et l'environnement
- A **Cergy (95)** le 25 mars : pique-nique et marche suivie d'une projection-débat
- Dans les **Vosges (88)**, le 31 mars, à **Cornimont** pour une vallée verte, sans pesticides
- Dans les **Vosges**, à Nompatelize (88) le 1^{er} avril
- **A Lille (59), le 31 mars** : dépôt de gerbe et dépôt d'une motion à la chambre d'agriculture
- Dans le **Gers (32)**, à Saint Germé, le 24 mars
- Dans le **Finistère (29)**, le 25 mars, une marche « Pour une terre sans pesticides »

Et 6 marches en Afrique : 2 au Sénégal, au Burkina-Faso, en Tunisie, au Togo et au Mali

B. 21 pays impliqués

Cette année, 21 pays ont participé à l'évènement, c'est-à-dire 4 pays de plus que l'an passé. De nouveaux pays ont rejoint l'opération : Maroc, Ouganda, Tanzanie, Congo, Géorgie, Tadjikistan, les Iles Maurice, l'Allemagne, le Canada.

- Europe : France, Belgique, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Slovénie, Suisse, Luxembourg
- Afrique (francophone et anglophone) : Maroc, Tunisie, Sénégal, Burkina-Faso, Mali, Ouganda, Tanzanie, Togo, Congo
- Ailleurs dans le monde : Géorgie, Tadjikistan, les Iles Maurice, Canada



Pour la 2^{ème} année,

Notons que l'opération a été, cette année encore, très suivie en Belgique pour la cinquième fois consécutive. Partout en Wallonie, **et pour la première fois en Région de Bruxelles-Capitale**, l'association ADALIA –rejointe cette année par l'association NATAGORA – a coordonné 120 évènements, ce qui est plus important que l'an passé. Pour la première fois, des documents de communication ont été réalisés en allemand et en néerlandais.

PAN Afrique a également relayé l'opération en Afrique. L'association

ASOL, implantée dans plusieurs pays, a été particulièrement active avec des programmes d'action très ambitieux (formation d'animateurs, caravanes de sensibilisation...).

Cet engouement pour cette initiative à l'origine de Générations futures en France, montre bien qu'il est important de travailler au niveau européen et international sur ces enjeux mondiaux.

Progressivement, un véritable évènement international se construit. Se pose très vite la question des moyens de coordination d'un évènement qui s'internationalise. C'est pourquoi il est important d'encourager des structures nationales de devenir des coordinateurs nationaux.

C. Qui sont les organisateurs ?



➤ Des Associations

- Des groupes locaux des Petits Débrouillards, CPIE, Jardiniers de France, de la LPO, CLCV...
- Des associations régionales comme Guadeloupe Nature Environnement, Veille au grain-Bourgogne, FNE Pays de Loire...
- Des collectifs autour des alternatives aux pesticides

➤ Des communes (grandes villes, villages,

communautés de communes) : Paris, Villeurbanne, Nyons, La Rochelle, Mulhouse, Morsang, Monistrol-sur-Loire, Val David, communautés de communes du Toucycois, de Ria d'Etal

- **D'autres collectivités locales** : Conseil Général de Midi Pyrénées, la Région Alsace...
- Parc Naturel Régional (Lubéron)
- Syndicat du bassin du Scorff (1162), Mission eau (741), Comités bassins versants (1014)
- **Des entreprises** : Botanic, Biocoop, Natureo, Léa Nature...
- Des enseignants, des lycées agricoles, les écoles primaires, des collèges...
- **Agriculteurs et apiculteurs** : réseaux de Nature et Progrès, de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, l'UNAF...



3. Retombées médiatiques

Le succès de la Semaine pour les Alternatives 2012 se mesure aussi dans la bonne couverture médiatique de l'évènement. Des centaines d'articles presse, des interviews TV et radio ont mis en avant les problématiques liées aux pesticides, que ce soit chez les professionnels (agriculteurs, collectivités locales) ou chez les particuliers (jardiniers amateurs, alimentation, etc...).

Le succès médiatique est plus évident dans la presse quotidienne régionale, qui dans son ensemble, a très bien relayé l'annonce des évènements locaux et les compte-rendus des évènements.

Par exemple, rien qu'en Alsace, 70 articles ont été recensés !

La conférence de presse nationale s'est déroulée à Paris, au Jardin Naturel de la ville de Paris, le 15 avril 2012 avec les intervenants suivants :

- François Veillerette, porte-parole de Générations Futures,
- Paul Francois, Président de l'association Phyto-Victimes, agriculteur qui vient de remporter une victoire juridique historique contre Monsanto suite à son intoxication
- Fabienne Giboudeaux, adjointe au Maire de Paris, chargée des espaces verts,
- Stéphanie Pageot, Secrétaire Nationale de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB)
- Dominique Senecal, administrateur de Biocoop
- Christian Pacteau, référent LPO France pesticides biodiversité
- Fabrice Micouraud, référent « particuliers victimes des pesticides » à Générations Futures



Revue de presse en France

Dépêche AFP : 18 mars 2012

TV : France 3 (nombreux passages dans les éditions régionales), Alsace 20 (hebdo Développement Durable), France 5 (émissions « c'est-à-dire », « silence, ça pousse »)...

Radio :

France Info, France Inter (bulletins d'information, émission « vivre avec les bêtes » en présence de François Veillerette), RFO, Radio campus, Sud Radio, nombreuses radios régionales et locales ...

Presse

Presse nationale : 20 minutes, Métro, Charlie Hebdo, la France Agricole, Agra Presse...

Presse Quotidienne régionale : L'Alsace, les Dernières nouvelles d'Alsace, La Dépêche, l'Indépendant, Bien Public, Sud Ouest, Midi libre, La voix du nord, Ouest France (très nombreux articles), Journal de Saône-et-Loire, la Tribune, La voix du Nord, Charente Libre ...



Revues : Biocontact, Politis, Nature et Progrès, l'Ecologiste, Pour nos jardins, Consom'action...

Les blogs et sites d'information

Plusieurs centaines de blogs et sites d'information ont relayé l'événement : féminin bio, Novethic, Actu environnement, Consoglobe, zegreenweb, plein champ, réseau rural de France, Autourdubio, maxisciencs, réseau rural de France, actualité news environnement, familles de France, Journal de l'Environnement, Agora Vox, campagnes-et-environnement,...

De nombreux sites institutionnels ont également assuré la promotion de l'opération : sites de collectivités locales (La Rochelle, Paris, Conseils Généraux, Conseils Régionaux,...), DREAL Basse-Normandie, Office de l'Eau de la Réunion ...

Des sites d'associations et d'entreprises, notamment des partenaires de l'opération : Reffed (réseau d'étudiants pour le développement durable) , Agir pour l'Environnement, LPO, Botanic, Fondation Léa Nature....

Revue de presse à l'international

Il nous est difficile, à l'heure actuelle, de collecter l'ensemble des retombées presse de l'évènement. Nous attendons encore les retours de nos partenaires internationaux.

Espagne

- 13 TV. Te damos la mañana, La Razon, El Digital de Madrid, Te interesa, Telecinco, La Voz libre, Yahoo España, Revista Natural, Chronica de Cantabria, Canarias Actual, El Economista, Globedia, Sanibox, La Informacion, Europapress, Medicina TV



D. Dossier homologation

1. Synthèse

La mission : Faire progresser la réglementation des AMM en matière de pesticides (animation, information et action juridique pour la santé publique) et la jurisprudence qui l'applique. Les objectifs de la mission RUMON en 2012 et 2013 sont les suivants :

- 1) Poursuivre l'**abrogation des Autorisations de mise sur le marché (AMM) des Roundup** au moyen d'une action administrative, en s'appuyant sur des actions citoyennes de communication et de sensibilisation de la population.
- 2) **Mettre en place une veille sur les dérives du système d'évaluation et d'autorisation des pesticides mis en place par les autorités européennes.** Il s'agit :
 - D'une part de poursuivre **l'étude sur les systèmes dérogatoires et la vérification des dérogations** accordées en France : Générations Futures (GF) a entrepris d'étudier les dérogations au régime des phytosanitaires accordées par les Etats Membres qui sont utilisées pour contourner la réglementation protectrice.
 - D'autre part dénoncer le remplacement par l'EFSA du système d'évaluation actuel des pesticides par le système dit Seuil de Problème Toxicologique, fondé sur des études anciennes et inaccessibles. Si ce système STP était appliqué, tous les pesticides seraient soudainement classés «sûrs» pour les humains et aucun test ne serait plus nécessaire. Nous nous proposons de dénoncer cette stratégie et de démasquer les conflits d'intérêts internes à l'EFSA qui permettent cette manœuvre.
 - Enfin, nous proposons des actions contre les ré-homologations de phytosanitaires rejeté par l'EFSA.
- 3) Faire une **étude sur l'accès à l'information des citoyens et associations engagées pour la défense de l'environnement**, notamment vis-à-vis du secret industriel et de la propriété intellectuelle ; cette étude contiendrait des modèles de lettres et de requêtes, également mise en libre disposition, afin d'être opérationnelle pour les acteurs du secteur. Dans un deuxième temps, nous effectuerons des demandes d'information auprès des autorités (Union européenne)

Nous renvoyons au Rapport RUMON 2011 pour l'historique des actions initiées en 2009, 2010 et 2011.

2. Actions en abrogation des AMM d'un ou plusieurs Roundup

a) Action actuelle devant le Conseil d'Etat

En Mars 2011, MONSANTO a produit une mémoire pour la défense de ses produits. Fin novembre 2011, nous avons répondu aux mémoires du Ministère de l'agriculture et de MONSANTO. Ces trois mémoires sont joints au rapport.

Notamment, la découverte de fiches de sécurité concernant les compositions attaquées nous a permis d'étayer fortement deux dossiers sur trois.

Alors qu'elle devait être clôturée et passer en audience, le Conseil d'Etat, au vu des mémoires déposés, a ordonné une prolongation des échanges.

MONSANTO et le Ministère de l'agriculture ont répliqué. On relèvera que l'intensité des réponses des adversaires est l'indice d'une inquiétude quant au sort de la procédure, qui pourrait tourner en notre faveur sur au moins l'un des RU attaqué : le Roundup Express.

Dans ce cas, il conviendra de préparer des opérations de communication et d'agréger d'autres associations de défense de l'environnement pour financer de nouvelles actions fondées sur cet éventuel succès.

b) Modifications du cadre réglementaire et procédural

La législation applicable est en train d'évoluer : la Directive 91/414 est remplacée par le Règlement 1107/2009. Son application conduit la Commission à évaluer tous les produits comme étant des matières actives devant être homologuées, et notamment les adjuvants.

Cette évaluation ouvre de nouveaux champs d'actions en abrogation d'AMM de phytosanitaires, et en particulier vis à vis des 37 Roundup mis sur le marché, ainsi que d'autres formulations commerciales contenant du glyphosate (et fonctionnant avec adjuvants).

En outre, en France, la compétence pour entreprendre des actions en demande d'abrogation des AMM des phytosanitaires est désormais du ressort des Tribunaux administratifs, avec appel devant les Cours Administrative d'Appel et recours devant le Conseil d'Etat en dernier ressort.

L'inconvénient majeur consiste en l'allongement considérable des délais de procédure, du fait des appels et recours qui ne manqueront pas d'avoir lieu. Un autre inconvénient réside dans l'inexpérience des juges des Tribunaux administratifs sur ces sujets.

c) Actions futures contre d'autres formulations

L'application du règlement 1107/2009 devrait conduire à ce que tous les adjuvants utilisés dans la composition soient considérés comme des matières actives, comme dans le cas de l'acide pélargonique du RU Express.

Dans ce cas, et sous réserve de plus ample analyse, les compositions actuellement sur le marché contenant des adjuvants devraient normalement faire l'objet d'un nouvel examen. Il est probable que des dispositions transitoires laisseront un délai aux fabricants pour ce faire, voire valideront les compositions en l'état. Il importe donc de rester particulièrement vigilants : en l'absence de dispositions transitoires, il y a aura peut-être une ouverture pour attaquer toutes les compositions contenant des adjuvants classés comme matière active par la Commission européenne.

3. Veille sur le système d'évaluation EFSA – Actions contre les dérogations – Actions contre les ré-homologations

a) *Veille sur l'évolution à moyen et long terme du système d'évaluation de l'EFSA*

L'autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA) explore la possibilité de remplacer le système de test actuel sur les produits chimiques par la créations de doses d'exposition tolérée fixes¹. Pour la plupart des produits chimiques² un adulte pourrait - selon l'EFSA - manger en toute sécurité 90 microgrammes (µg) d'un produit chimique tous les jours pour sa vie entière, selon l'approche SPT (Seuil de Problème Toxicologique, TTC en anglais). L'approche SPT est en fait une proposition élaborée par l'industrie des pesticides et est loin d'être sûre.

L'approche SPT est basée sur des données anciennes et dépassées de l'industrie, que l'EFSA n'a pas vérifiées! Le niveau accepté par la SPT est calculé en excluant les produits chimiques les plus toxiques (5e percentile) de la base de données. Cela signifie que beaucoup de produits chimiques d'après les données de l'industrie montrent des effets toxiques en dessous de ce niveau «sécuritaire» SPT dérivé. Le pesticide dieldrine a ainsi des effets toxiques à des niveaux 30 fois inférieurs au niveau calculé d'après l'approche SPT.

Par cette manipulation, l'approche SPT fixe un niveau extrêmement élevé d'exposition, permettant à tous type de produits chimiques non testés un accès au marché facile. En outre, les nourrissons, qui sont connus pour être plus vulnérables, ne sont pas protégés par la SPT et les mélanges de produits chimiques ne sont pas pris en compte. L'approche SPT est scientifiquement injustifiable, met les niveaux de chimiques tolérés à un niveau extrêmement élevé, expose ainsi les adultes, les bébés et les enfants à un risque et sert uniquement à obtenir un accès illimité au marché pour les produits chimiques.

Les conclusions de la littérature scientifique indépendante (non publiée par les industriels) ne sont pas prises en compte dans l'établissement de la SPT. On pourrait facilement abaisser le seuil extrêmement élevé de la SPT en prenant en compte ces données scientifiques indépendantes de l'industrie. Pour les produits chimiques perturbateurs du système endocrinien, des doses 10, 100, 1000 et même jusqu'à 7500 plus faibles que la valeur de la SPT ont ainsi été révélées toxiques dans les études indépendantes. Cela signifie que permettre aux gens d'être exposés à ces produits chimiques au niveau de la valeur SPT va directement causer des effets indésirables chez ces personnes.

L'EFSA propose aujourd'hui l'utilisation de l'approche SPT pour les impuretés chimiques et leurs métabolites, mais l'industrie travaille déjà dur pour étendre son utilisation dans toutes les directions. Si la SPT était appliquée à la classe la plus dangereuse de produits chimiques, les pesticides (qui sont

¹ Voir la consultation du public en ligne sur le site de l'EFSA <http://www.efsa.europa.eu/en/consultations/call/110712a.htm>, la consultation porte sur l'utilisation de l'approche SPT pour les impuretés chimiques et les métabolites...pour l'instant.

² Ceci est proposé pour les substances dites de la classe 'Cramer class III', la majorité de produits chimiques. D'autres groupes de chimiques ont également été définis par l'industrie avec des valeurs tolérables par la SPT plus faibles (18 µg/jour pour les neuro toxiques, 9 µg/ jour pour les cancérigènes génotoxiques) et certaines substances sont exclues comme les dioxines et les métaux.

pulvérisés volontairement sur les denrées alimentaires), presque tous les pesticides seraient soudainement être classés « sûrs » pour les humains et aucun test ne serait plus nécessaire. Nous nous proposons de dénoncer cette stratégie et de démasquer les conflits d'intérêts internes à l'EFSA qui permettent cette manœuvre.

Pour plus d'information : <http://generations-futures.blogspot.com/2012/02/revelations-pan-europe-lefsa-est.html>

b) Dérogations : Etude sur les dérives des systèmes dérogatoires et ses dérives

La directive 91/414 du 15 juillet 1991, article 8, intitulé « mesures transitoires et dérogatoires » permet aux Etats membres de déroger aux conditions d'efficacité et d'absence d'effets nocifs sur l'environnement pour l'autorisation de mise sur le marché des phytosanitaires.

Ces dérogations sont les suivantes : Période provisoire de trois ans pour un produit hors liste communautaire ; Dispositions transitoires, notamment une dérogation d'une durée de 12 ans pour des produits hors liste communautaire ; Dérogation de 120 jours pour un « danger imprévisible ». Ces dérogations sont reprises par le règlement 1107/2009 du 21 octobre 2009.

Comme l'a mis en évidence le MDRGF, ces dérogations sont utilisées pour contourner la réglementation protectrice vis-à-vis de produits dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement : http://www.mdrgf.org/pdf/derogations_pesticides_janv2011.pdf :

« Les dérogations accordées par les Etats membres selon cette règle de la dérogation de 120 jours ont explosé ces dernières années. En 2007 il n'y avait que 59 dérogations de ce type accordées dans l'Union alors qu'en 2010 ce sont 321 dérogations de 120 jours qui ont été accordées ! Cela correspond à une augmentation de 500% ! »

Ces dérogations doivent être étudiées, notamment dans leurs conséquences pratiques qu'elles peuvent avoir sur les autorisations accordées de manière provisoire.

En effet, il apparaît d'une part que ces dérogations comportent des autorisations pour des durées variables, pouvant aller de 120 jours à 5 années.

D'autre part, la plupart de ces dérogations sont laissées à la libre appréciation des Etats membres, qui voient peser sur eux des garanties limitées quant à l'innocuité des produits autorisés provisoirement (une évaluation a priori du produit, laissant penser qu'ils respectent les conditions de mise sur le marché suffirait).

Enfin, la notion de « danger imprévisible » ne semble pas définie et l'on peut supposer qu'elle est laissée à l'appréciation des Etats membres.

Il apparaît utile en 2012 de poursuivre les actions initiées en 2011, à savoir :

- procéder à une **étude d'ensemble de ces dérogations** : étudier en théorie et en pratique comment ces notions sont appréciés par les Etats membres et la Commission.
- **vérifier toutes les dérogations accordées en 2010** au regard des exigences des articles 8.4 et 19 de la Directive : constater la mise en pratique de ces dérogations, notamment sur le nombre de

produits qui en bénéficient aujourd'hui les Etats membres utilisant la dérogation de 120 jours de manière abusive devraient être particulièrement surveillés.

c) Ré-homologation : Veille et actions juridiques sur le système de ré-homologation des pesticides interdits

La Commission Européenne a mis en place un système simplifié de ré-homologation d'une cinquantaine de pesticides ayant pourtant déjà été refusés pour l'inclusion dans l'Annexe I de la Directive.

Ce système conduit a permis d'homologuer des pesticides dont l'EFSA pointe pourtant les dangers pour l'environnement ou le manque criant de certaines données.

Nous proposons, en relation avec nos collègues européens, de :

- de réaliser un état des lieux complets des pesticides concernés ;
- d'entreprendre les actions juridiques possibles, à savoir :
 - pour les ré-homologations dont le recours en annulation est expiré : lancer une ou des pétitions ;
 - pour les ré-homologations en cours (et dans le délai de 2 mois pour agir) : recours en annulation.
- ainsi que de déployer toutes les actions de communication nécessaires pour dénoncer cet état de fait comme il se doit.

4. Accès à l'information vis-à-vis du secret industriel et de la propriété intellectuelle, avec modèles pratiques

Nous avons constaté qu'il manquait une étude pratique sur l'accès à l'information des citoyens et associations engagées pour la défense de l'environnement, notamment vis-à-vis du secret industriel et de la propriété intellectuelle, régulièrement opposé par les administrations en France et dans l'Union Européenne (l'exemple de la Belgique en réponse à nos demandes présentées en 2010 en a été la parfaite illustration).

Cette étude contiendrait des modèles de lettres et de requête, également mise en libre disposition, afin d'être opérationnelle pour les acteurs du secteur. Ces outils juridiques de demande d'information permettront de mener de nouvelles actions de manière efficace avec des outils partagés.

Synthèse des contours de cette étude :

- En s'appuyant sur la Directive du 28 janvier 2003 (2003/4/CE), on peut identifier un droit à l'accès aux informations environnementales (Article 2 : *Les États membres veillent à ce que les autorités publiques soient tenues, conformément à la présente directive, de mettre à la disposition de tout demandeur, et sans que celui-ci soit obligé de faire valoir un intérêt, les informations environnementales qu'elles détiennent ou qui sont détenues pour leur compte.*).
- Cette directive a été transposée en droit français par la loi du 26 octobre 2005. Les dispositions sont présentes dans le Code de l'environnement aux articles L.124-1 et suivants. Notamment l'article L124-3 dispose que « *Toute personne qui en fait la demande reçoit communication des informations relatives à l'environnement détenues par : L'Etat, les*

collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics ; Les personnes chargées d'une mission de service public en rapport avec l'environnement, dans la mesure où ces informations concernent l'exercice de cette mission. »

- Les motifs de refus par l'autorité publique sont plus limités sur les sujets environnementaux que dans les autres domaines, l'article L.124-5 disposant que : « *L'autorité publique ne peut rejeter la demande d'une information relative à des émissions de substances dans l'environnement que dans le cas où sa consultation ou sa communication porte atteinte : 1° A la conduite de la politique extérieure de la France, à la sécurité publique ou à la défense nationale ; 2° Au déroulement des procédures juridictionnelles ou à la recherche d'infractions pouvant donner lieu à des sanctions pénales ; 3° A des droits de propriété intellectuelle. »*
- En d'autres termes, le secret commercial ne pourrait plus être opposé aux requérants lorsqu'il s'agit de demandes d'informations sur des données environnementales.

L'objectif en 2012 est d'aboutir à une étude pratique sur l'accès à l'information des citoyens et associations engagées pour la défense de l'environnement, notamment vis-à-vis du secret industriel et de la propriété intellectuelle, qui soit utilisable par toutes les associations ayant besoin d'accéder à des informations environnementales. Il est suggéré que cette étude soit placée en licence libre (régime *creative commons* : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>) afin de pouvoir être reprise par toutes les associations, sous réserve de citer les auteurs et ne pas en faire d'utilisation commerciale.

L'objectif en 2013 serait d'introduire des demandes d'information fondées sur le droit spécifique lié aux données environnementales.

E. OGM : l'action de GF suite à l'étude de GE Séralini

Voir : http://generations-futures.blogspot.fr/2012_09_01_archive.html

1. Présentation de l'étude

Pour la première fois au monde, un OGM et un pesticide ont été évalués * pour leurs impacts sur la santé plus longuement et complètement que les agences sanitaires, les gouvernements, les industriels et d'autres chercheurs ne l'ont jamais fait. Les résultats sont alarmants. Il s'agit de deux produits très représentatifs : un maïs transgénique tolérant au Roundup, le caractère partagé par plus de 80% des OGM alimentaires, et le Roundup lui-même, le pesticide le plus utilisé sur la planète.

Ces tests ont porté sur 200 rats en observation pendant deux années sur plus de cent paramètres. Les dosages utilisés (à partir de 11% d'OGM dans l'alimentation, et 0,1 ppb de Roundup dans l'eau) sont caractéristiques de doses environnementales courantes. Les résultats révèlent des mortalités plus rapides et plus fortes au cours de la consommation de chacun des deux produits, avec des effets hormonaux non linéaires et reliés au sexe. Les femelles développent des tumeurs mammaires importantes et en grand nombre et des perturbations hypophysaires et rénales, et les mâles présentent des atteintes hépato-rénales chroniques sévères. L'équipe du Professeur Séralini de l'Université de Caen publie cette étude très détaillée dans une des meilleures revues scientifiques internationales de toxicologie alimentaire, en ligne le 19/9/12. Les implications permettent de comprendre le mode d'action toxique d'un OGM et du caractère transgénique le plus répandu, mais aussi d'un pesticide à des doses extrêmement faibles équivalentes à celles trouvées dans les eaux de surface et dans l'eau de boisson.

En conséquence, les autorisations de mise sur le marché de ces produits doivent être immédiatement revues, les tests actuellement en vigueur de 90 jours doivent être prolongés à 2 ans pour tous les OGM, les pesticides doivent être testés 2 ans à faibles doses et en formulations, les tests réglementaires des compagnies doivent être immédiatement rendus publics, et soumis à l'expertise contradictoire. Ils doivent être à l'avenir réalisés indépendamment des fabricants.

D'après les résultats, les rats OGM déclenchent de deux à trois fois plus de tumeurs que les rats non OGM quel que soit leur sexe. Au début du 24^e mois, c'est-à-dire à la fin de leur vie, de 50% à 80% des femelles OGM sont touchées contre seulement 30% chez les non-OGM. Surtout, les tumeurs surviennent nettement plus vite chez les rats OGM : vingt mois plus tôt chez les mâles, trois mois plus tôt chez les femelles. Ces résultats montrent clairement que ces études sur deux ans sur rats, que l'EFSA s'est toujours refusée à faire, montre un risque accru sur la vie entière de l'animal, risque qui est ignoré sur des études plus courtes.

2. Une étude attaquée

Cette étude ne manque pas d'être attaquée par les pro-OGM. Heureusement les chercheurs du CRIIGEN avaient anticipé ces attaques et vous pouvez trouver tout un argumentaire pour contrer les opposants en vous rendant sur le site du CRIIGEN (dans la partie sur l'étude voir « La foire aux questions techniques : <http://www.criigen.org/> ou sur le site du nouvelobs <http://tempsreel.nouvelobs.com/ogm-le-scandale/20120920.OBS3130/ogm-9-critiques-et-9-reponses-sur-l-etude-de-seralini.html>

Ou ici encore un bon article en réponse aux critiques faite à l'étude de GE Séralini <http://www.rue89.com/rue89-planete/2012/09/21/tumeurs-sur-des-rats-les-reponses-vos-questions-sur-les-ogm-235507>

3. Le rôle de GF

a) Notre communication

cette étude a montré que l'Herbicide Round-Up GT pouvait être mise en cause dans la survenue accrue de tumeurs ainsi qu'à des taux de mortalité plus élevé que les rats non exposés, et ce à des niveaux très bas, de l'ordre de la Concentration Maximale Admissible (0.1 µ/l).

Les figures 1 et 2 des pages 4-5 de la publication portant sur la mortalité et l'incidence des tumeurs montrent qu'il y a entre 2 à 2 fois et demi fois plus de mortalité et entre 3 à 6 fois plus de tumeurs chez les rats ayant consommé du Round up GT que dans les cas où les rats n'ont pas consommé de Round-up et nourris avec du maïs OGM.

« Au vu de ces résultats nous exhortons l'Union Européenne et la France à prendre les dispositions qui s'imposent, à savoir la suspension de l'Autorisation de Mise sur le Marché dans l'attente de sa réévaluation du Round up GT utilisé dans cette étude. » déclare François Veillerette, porte-parole de Générations Futures. « De même, et pour être en cohérence avec le principe de précaution présent dans la Charte de l'Environnement et adossé à notre Constitution, il serait nécessaire de réviser cette évaluation pour l'ensemble des Round Up mis en marché dans l'attente de nouveaux tests démontrant l'innocuité de cette famille d'herbicides. » conclut

b) Notre solidarité

OGM - Santé publique: 130 ONG exigent la transparence et réclament la suspension provisoire des autorisations du Maïs NK603 et du Roundup

Suite à la publication de l'étude toxicologique à long terme par l'équipe du professeur Gilles-Eric Séralini, 130 organisations de la société civile (dont le WWF, Greenpeace, Générations Futures, le Réseau Environnement Santé, ATTAC, le collectif Roosevelt 2012, la Confédération Paysanne,...) signent un appel commun. Cet appel a été remis début octobre aux autorités publiques compétentes, afin de prendre les mesures de précaution nécessaires dans l'intérêt général.

>>> Lire l'Appel et soutenir cette appel

- en signant la pétition <http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/lettre-ouverte-ministres-ogm-sante-publique-516.html>
- en « aimant » la page Facebook <http://www.facebook.com/OgmSantePubliqueTransparence>

c) Notre expertise

L'Anses, en plus de l'audition de G E Séralini et de Monsanto a également demandé à auditionner F. Veillerette. Cette demande est une reconnaissance de notre expertise en tant qu'ONG spécialisée dans les pesticides. Elle a permis de faire remonter des demandes importantes comme la nécessité d'évaluer la toxicité chronique des pesticides formulés et des mélanges de pesticides. Cette demande très importante a été reprise par l'avis de l'ANSES sur l'étude de G E Séralini, ce dont nous nous félicitons. Cet avis va maintenant nous permettre d'exiger du gouvernement de tels tests.

F. PICRI OGM

1. Présentation

Nous avons été contactés début 2010 par le scientifique Christian Velot pour prendre part à un PICRI (Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) dans le but de mener une étude verticale et intégrée sur le principe d'équivalence en substance sur lequel s'appuie le système d'autorisation des OGM agricoles. Nous avons trouvé le projet très intéressant car tout à fait dans nos problématiques et complètement en lien avec notre action sur les homologations.

2. Objectifs

L'introduction des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agro-alimentaire, depuis le début des années 1990, a soulevé de nouvelles questions d'ordre socio-économiques et agricoles bien sûr, mais également d'ordre environnementales et sanitaires, au point que ce sujet est devenu probablement l'un des plus importants débats « politico-économico-scientifiques » de ces dernières années.

Parmi les nombreuses questions qui font controverse autour des OGM, tant dans la société civile qu'au sein même de la communauté scientifique se trouve celle de l'évaluation sanitaire et environnementale. L'évaluation des OGM dans le Monde s'appuie sur le principe d'équivalence en substance, lequel stipule qu'« Un aliment ou un constituant alimentaire nouveau peut être traité, du

point de vue de la sécurité, comme un aliment ou constituant alimentaire existant, dès lors que les deux sont semblables ». Ce principe a été adopté par l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) en 1993, puis avalisé en 1996 par la FAO (Food and Agriculture Organization) et l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), lesquelles recommandaient alors que ce principe s'applique à l'évaluation sanitaire de la nourriture et des constituants alimentaires provenant des organismes génétiquement modifiés. Sa transcription dans la réglementation même de la FDA (Food and Drug Administration) où il est écrit que « Dans la plupart des cas, les composants des aliments provenant d'une plante génétiquement modifiée seront les mêmes que ceux que l'on trouve communément dans les aliments, comme les protéines, les graisses, les huiles et les hydrates de carbone » revient à considérer qu'un OGM ne diffère de son homologue conventionnel que par les caractères exprimés par les transgènes qui y ont été introduits. Cette notion repose sur la présomption que les gènes agissent de manière indépendante, et nie toutes les conséquences directes et indirectes qu'une modification génétique, telle l'insertion d'un transgène, peut avoir sur l'expression des gènes de la plante et sur l'ensemble de son métabolisme. L'équivalence en substance qui découle directement de cette vision mécanistique du vivant ne s'appuie sur aucune démonstration scientifique et est érigée en principe, ce qui exclut la nécessité du contrôle et conduit ainsi inévitablement à une carence d'évaluation.

Nous proposons ici de réaliser une étude exhaustive du principe d'équivalence en substance en étudiant, à l'échelle d'un organisme entier, les conséquences génétiques, métaboliques, morphologiques et fonctionnelles d'une modification génétique d'une part, et de l'exposition à une concentration sub-agricole de Roundup (herbicide le plus utilisé dans le monde) d'autre part, étant donné que 80% des OGM agricoles ont été génétiquement modifiés pour pouvoir absorber le Roundup dans leurs cellules sans mourir. Pour mener à bien cette étude, nous proposons de recourir à un organisme modèle utilisé depuis des décennies en laboratoire — le champignon filamenteux du sol *Aspergillus nidulans* —, et pour lequel nous disposons donc d'un très grand nombre de données génétiques, biochimiques, et métaboliques, permettant ainsi de réaliser une étude verticale (des effets moléculaires aux conséquences physiologiques) et intégrée (avec une interprétation fonctionnelle des perturbations moléculaires).

Au-delà des résultats de cette étude, c'est-à-dire de la réalité scientifique ou non de l'équivalence en substance entre les organismes génétiquement modifiés et leurs contreparties conventionnelles, les données recueillies permettront d'éclairer le débat général sur les OGM agricoles à ce sujet, et de faire avancer le niveau de connaissances dans ce domaine, tant au sein de la population que parmi les spécialistes.

3. Partenaires

Les partenaires de cette étude sont la Région Ile DeFrance, l'Université d'Orsay et bien sûr le Professeur Christian Velot (spécialiste incontournable de cette question des OGM) ainsi que le CRIIGEN et bien sûr Générations Futures.

4. Les enjeux de l'étude.

Le principe d'équivalence en substances conditionne toutes les évaluations officielles des OGM agricoles sur lesquelles s'appuient ensuite les autorisations à la culture commerciale ou /et à la consommation animale et humaine c'est donc un sujet sociétal majeur. Et cela pose de manière plus

générale la question de l'évaluation et de l'encadrement des risques liés aux nouvelles technologies et à ses produits.

Le but de ce projet et de ce partenariat entre Générations Futures et des chercheurs institutionnels, est de permettre au partenaire de la société civile que nous sommes d'interroger la science et de relayer les résultats auprès du grand public et des décideurs et de se doter des éléments et arguments nécessaires à une éventuelle demande de révision des processus d'évaluation auprès des pouvoirs publics.

Depuis 2008, la France a adopté un moratoire sur la culture du maïs MON810, seul OGM agricole autorisé à la culture commerciale en Europe et susceptible d'être cultivé en France. Un tel moratoire, non seulement sur le maïs MON810 mais sur l'ensemble des OGM agricoles, est encouragé par la plupart des régions françaises, dont la Région Ile-de-France, qui a signé en 2005 la Charte de Florence sur la coexistence entre les OGM et les cultures conventionnelles et biologiques. L'intérêt d'un moratoire est qu'il doit permettre de se laisser le temps nécessaire pour disposer de plus d'informations avant d'adopter une décision plus définitive. Il est donc essentiel que cette période soit mise à profit pour réaliser les études permettant de mieux appréhender les risques liés aux OGM agricoles et mieux définir l'encadrement de leur évaluation, notamment en questionnant le bien fondé du principe d'équivalence en substance..

. En effet, les comités d'évaluation s'appuient sur le principe d'équivalence en substance (entre un OGM et son homologue conventionnel), adopté par l'OCDE en 1993, et admis officiellement par la FDA dans sa réglementation dès 1992, alors que ce principe ne repose sur aucune démonstration scientifique.

Un tel projet permettra de se doter d'éléments concrets, s'appuyant sur des données scientifiques, permettant de solliciter les Institutions européennes et les Etats membres pour une éventuelle révision de la législation en vigueur en matière d'évaluation sanitaire et environnementale des OGM, sur la base des principes généraux mentionnés dans la Charte de Florence.

5. La communication

ACCUEIL ETUDE OGM RECHERCHE PARTICIPATIVE ENJEUX AUTEUR

OGM : Coulisses d'une étude scientifique

QUAND LA SCIENCE RENCONTRE LES CITOYENS

Pourquoi ce site?

Ce site va vous permettre, en quelques clics, de savoir plus sur l'état, comment une étude scientifique indépendante est réalisée. Vous allez avec nous partager au cœur des laboratoires, avec une équipe de ce qui se passe sur les passages des choux, et comprendre pourquoi les études scientifiques peuvent être si longues et coûteuses.

Ce site vous permettra aussi comment des recherches indépendantes menées sur la question de l'impact des biotechnologies, et des OGM en particulier, permettent de mieux cerner les limites de ces techniques qui n'ont rien de magique, et de mieux les appréhender pour les citoyens et les médias.

En étant régulièrement mis à jour, vous observerez les sites des chercheurs lors des manipulations, des entretiens de nos derniers mois impliquant l'expertise scientifique de nos chercheurs, des échanges avec des membres de la société civile qui éclairent l'état de l'actualité de cette étude.

générations
FUTURES

En Avril 2012, un site dédié à la recherche sera mis en ligne (picri-ogm.fr) et des vidéos permettant de suivre au jour le jour l'avancée de l'étude afin de permettre un accès au savoir au plus grand nombre a été mis en ligne.

G. Santé - environnement



Au-delà de nos domaines de prédilection habituels, notre association s'intéresse bien sûr à l'enjeu de la santé et de l'environnement au sens large. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons souhaité cofonder avec le chercheur André Cicoella le Réseau Environnement Santé dont nous sommes membre fondateur et administrateur.

Ainsi, notre intérêt se porte aussi sur des sujets ou actions dont nous pensons qu'ils

méritent de recevoir toute notre attention parcequ'ils sont communs à différentes problématiques de santé environnementale ou parcequ'ils permettent de structurer en réseau l'action des ONG travaillant dans ce champ de la santé environnementale, pour plus d'efficacité.

1. Les scandales sanitaires

Quatre ONG - Générations futures, Ecologie sans frontière, réseau Environnement-santé et Robin des toits -, toutes « lanceuses d'alerte » en santé environnementale, ont invité le 16 avril 2012 au Sénat, les candidats à l'élection présidentielle ou leurs représentants à se prononcer sur les questions de santé environnementale. Face aux scandales de l'amiante, du Mediator, du pesticide Gaucho, nos associations ont proposé 25 mesures pour reconstruire la sécurité sanitaire (voir ici : <http://www.generations-futures.fr/2011generations/wp-content/uploads/2013/01/Annexe-Loi-pour-en-finir-avec-les-scandales-sanitaires.pdf>).

Nos associations ont mis d'abord en avant la création d'un institut de veille environnementale - d'ailleurs prévu par le Grenelle de l'environnement- et de mettre sur pied un institut de recherche en santé environnementale, sur le modèle du Niehs américain. Nos ONG suggèrent d'aligner, en proportion, le budget de cet institut de recherche sur celui du Niehs, soit 120 millions d'euros pour 5 ans. Nos ONG insistent sur les besoins de recherche en santé environnementale et proposent le développement de registres par pathologie, ou les registres de jumeaux, particulièrement intéressants, en prenant modèle sur ce qui se fait au Danemark. Nous avons proposé de créer des instituts régionaux de veille sanitaire sur la base des actuels observatoires régionaux de la santé. Nous évoquons au passage l'idée de rattacher la direction générale de l'alimentation (DGAL) au ministère de la santé (aujourd'hui dépendant de l'agriculture) etc.

A 6 jours du premier tour des présidentielles, aucun des 9 candidats invités –le Front national n'ayant pas été convié- n'avait répondu à notre invitation pour cette présentation au Sénat. Cependant, les représentants de François Bayrou, François Hollande, Eva Joly, Jean-Luc Mélenchon et Nicolas

Sarkozy, tous sénateurs, sont venus s'exprimer, certains en leur nom propre, comme Chantal Jouanno.

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/04/propositions-pour-une-refonte-du.html>

2. Rassemblement pour la planète et conférence environnementale

a) *Création du Rassemblement pour la planète*



En avril 2012, Générations Futures en partenariat avec d'autres associations, interpellait au Sénat les candidats à l'élection présidentielle sur le thème des scandales sanitaires (voir : ci-dessus). A la suite de cette interpellation et de l'élection de F. Hollande à la Présidence de la République et dans la perspective de l'organisation d'une

Conférence environnementale devant être lieu de débat national sur ces questions, les 5 ONG partenaires ont décidé d'unir leur force et de lancer en juillet 2012 une fédération d'associations spécialisée nommée « Rassemblement pour la planète » présidée par notre chargée de mission Nadine Lauverjat. Ce choix est une marque de confiance et une reconnaissance importante de la part de nos partenaires envers le sérieux du travail de Générations Futures.

Le Rassemblement pour la planète a donc travaillé à la préparation de la conférence environnementale et a construit une plate-forme de propositions défendue dans le cadre de ce débat. L'une des premières victoires de cette organisation a été d'inscrire à l'agenda le thème 'santé-environnement'. Ce thème n'aurait pas fait partie des Tables rondes de discussions sans l'intervention de ce Rassemblement pour la Planète, les autres ONG n'en faisant pas un thème important..

Plus d'informations sur le Rassemblement pour la planète ici

<http://rassemblementpouurlaplanete.org/>

b) *Sondage/ Conférence Environnementale: Les français plébiscitent le thème « environnement -santé » et demandent au gouvernement d'agir.*

A 2 jours de la conférence environnementale qui s'est tenue les 14 et 15 septembre, le WWF France et le Rassemblement pour la planète ont fait état d'un sondage IFOP montrant que les français attendaient que des décisions soient prises prioritairement dans le domaine 'Environnement et Santé'. Le Rassemblement demandait alors au gouvernement d'en prendre acte et de prendre des engagements forts dans ce domaine lors de la Conférence Environnementale.

Résultats du sondage : les français placent clairement les liens entre santé et environnement en tête de leurs préoccupations et souhaitent à 52% que des décisions soient prises dans ce domaine en priorité par le gouvernement. Ce thème arrive nettement devant les autres : transition énergétique

(24%), biodiversité (9%), fiscalité écologique (8%) et la place de l'environnement dans les institutions (7%).

« Nous nous félicitons du résultat de ce sondage qui ne nous surprend pas mais confirme le grand intérêt des français pour les questions de santé environnementale » déclarait Nadine Lauverjat, Présidente du Rassemblement pour la Planète, fédérations de plus de 50 ONG écologistes. « Le gouvernement doit maintenant entendre cette préoccupation très claire de nos concitoyens et prendre des engagements forts dans ce domaine durant la Conférence environnementale, pour commencer à lutter contre l'actuelle épidémie de maladies chroniques. Les français ne supportent plus que plus de 1000 nouveaux cas de cancers apparaissent chaque jour en France sans qu'une réelle politique de prévention environnementale soit mise en œuvre. » Ajouta t'elle.

Pour lire tous les chantiers et toutes les propositions portées par le Rassemblement pour la planète rendez-vous ici pour le document complet http://www.generations-futures.fr/pdf/Propositions_RPP_100912_V5.pdf et ici pour la synthèse http://www.generations-futures.fr/pdf/DP_RPP_Conf_Env_VFinale3.pdf

c) Conférence environnementale : des avancées certes mais une vraie régression sur santé environnement et des incertitudes sur les questions agricoles.

La conférence environnementale s'est achevée sur le discours du Premier Ministre JM Ayrault et la restitution des tables rondes par les facilitateurs. Nous vous donnons ici quelques éléments d'analyses sur les sujets qui nous concernent tout particulièrement.

Santé Environnement : Alors que le Président de la République avait pour la première fois reconnu l'existence de la crise sanitaire due à la croissance des maladies chroniques, qu'il avait évoqué l'importance de la question des Perturbateurs endocriniens et en conséquence avait demandé qu'il y ait un changement de cap, cette feuille de route n'a pas été suivie dans le Table Ronde Santé Environnement. On peut même considérer qu'il y a régression puisque des acquis du Grenelle comme la Loi de l'alerte et expertise ou encore la création de l'Institut de Veille environnementale ont fait l'objet d'une vive opposition de la part de la Ministre de la Santé. Beaucoup reste donc à faire sur cette thématique !

Enfin, certes la loi Bapt d'interdiction du BPA dans les contenants a été soutenue par le Gouvernement mais le principe d'une loi sur les Perturbateurs Endocriniens a été ignorée pour l'instant.

Biodiversité/Agriculture. Sur le thème agricole le Rassemblement note du flou sur la politique agricole. Si JM Ayrault confirme des politiques déjà mises en œuvre comme un moratoire sur la mise en culture des OGM ou confirme au niveau français la volonté européenne de plafonner le taux d'incorporation des agrocarburants, ses déclarations comportent de nombreuses zones d'ombres. Sa déclaration sur l'interdiction d'épandages aériens des pesticides sauf dérogation ne constitue pas un progrès par rapport à la Directive européenne en vigueur. Si nous accueillons favorablement l'idée d'un plan en faveur de l'Agriculture biologique aucun objectif chiffré n'a été annoncé.

Gaz de schiste (GDS). Nous avons noté l'engagement du gouvernement de ne signer aucun permis pour les GDS. En revanche rien n'est dit concernant la présentation de dossiers futurs utilisant d'autres techniques que la fracturation hydraulique : seront-ils acceptés ou pas ? De même les permis en cours pour laquelle la fracturation hydraulique ne sera pas utilisée restent valides et, de ce que nous comprenons, des forages d'exploration pourront être réalisés.

Sur la question des 'class actions' le Premier Ministre n'a pas abordé ce point alors qu'une loi est en cours de discussion au ministère de la justice. Nous espérons que le Gouvernement apportera tout son soutien à ce projet.

Conclusion La prise en compte des problématiques de santé environnementale n'est pas encore faite au bon niveau et le Rassemblement pour ma Planète est le réseau spécialisé qui sera à la pointe du combat associatif dans ce domaine les années prochaines pour que les manques que nous soulignons soient comblés

3. Perchlo

Un travail de préparation d'une campagne a été mené en vue d'un lancement en 2012. Du fait de nos liens privilégiés avec le cabinet Lafforgue-Teissonnière spécialisé sur ce type de dossier il a été envisagé une action en justice dans laquelle nous nous porterions partie civile. Cette campagne étant aussi portée par le Réseau Environnement Santé (RES). Malheureusement le tribunal de nice ne nous a pas reconnu intérêt à agir dans ce dossier que nous avons donc mis de côté pour ml'instant.

H. Une multitude d'actions/réactions toute l'année

L'une des forces de Générations Futures réside dans sa réactivité et son expertise (ce qui nous permet d'avoir la confiance de journalistes à la fois généralistes et spécialisés qui relaient fréquemment nos communiqués). Ces deux éléments nous permettent de pouvoir effectuer un travail de fond et de le rendre visible rapidement en collant à l'actualité.

Outre les grandes campagnes citées plus haut, nous avons quotidiennement contribué à alimenter l'actualité et faire évoluer le dossier des pesticides tout au long de l'année.

Découvrez ci-dessous quelques morceaux choisis.

1. Janvier :

Plus de pesticides dans votre eau !

Le Ministère de la Santé rend plus facile la distribution d'eau polluée par des pesticides au-delà de la limite de qualité ! Générations Futures révèle ce scandale :

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/02/plus-de-pesticides-dans-votre-eau.html>

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/02/reorienter-durgence-lagriculture.html>

Réorienter d'urgence l'agriculture française

Le Monde.fr | 24.02.2012 à 09h51 • Mis à jour le 06.03.2012 à 17h05

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/02/la-securite-des-aliments-determinee-par.html>

La sécurité des aliments déterminée par des données et des experts liés à l'industrie?

Paris/Bruxelles, Mardi 14 Février 2012,

2. Février

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/02/proces-paul-francois-contre-monsanto.html>

Procès de Paul François contre Monsanto.

Monsanto est responsable du préjudice de Paul François suite à l'inhalation du produit Lasso

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/02/la-securite-des-aliments-determinee-par.html>

Révélation PAN Europe : l'EFSA est infiltrée par les lobbies de l'industrie chimique !

Comme le révèle des documents, l'EFSA – l'autorité européenne de sécurité alimentaire – ne contrôle pas l'infiltration, par les industriels, du groupe de travail sur les substances chimiques.

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/02/revelations-pan-europe-lefsa-est.html>

3. avril

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/04/la-commission-europeenne-contourne-les.html>

Révélation de Générations Futures et de PAN Europe : La Commission Européenne contourne les règles d'homologation des pesticides...avec la complicité des états membres.

Des firmes phytosanitaires ont bénéficié jusqu'en 2012 du maintien sur le marché de dizaines de leurs pesticides, pourtant 'retirés volontairement'...en 2007 par les firmes elles-mêmes ! De plus ces pesticides ont ensuite bénéficié d'une procédure spéciale de ré homologation, dite de "re-soumission", malgré leur dangerosité ou les manques importants de données les concernant.

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/04/pressings-linterdiction-du-perchlo.html>

Décision historique de la Cour de justice européenne qui permet à des ONG de se tourner vers elle pour contester une législation européenne !

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/06/decision-historique-de-la-cour-de.html>

4. Mai

Effet cocktail : pour la Commission, il est urgent ... d'attendre !

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/07/effet-cocktail-pour-la-commission-il.html>

5. juin

Cruiser OSR - retrait d'AMM oui mais...

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/06/cruiser-osr-retrait-damm-oui-mais.html>

Pesticides en hausse en France en 2011 – pour la seconde année consécutive et ce n'est pas près de changer....

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/06/pesticides-en-hausse-en-france-en-2011.html>

6. Juillet

Environnement et Santé : le Rassemblement pour la planète critique le manque de vision du premier Ministre dans son discours de politique générale

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/07/environnement-et-sante-le-rassemblement.html>

7. Aout

Une étude scientifique démontre les effets néfastes de mélanges de certains pesticides couramment utilisés.

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/08/une-etude-scientifique-men-ee-par.html>

8. Octobre

Etude Séralini : Pour Générations Futures le Round up GT* devrait être retiré du marché en attendant de nouvelles évaluations.

http://generations-futures.blogspot.fr/2012_09_01_archive.html

Nouveau rapport de PAN: «Génération en danger» par les pesticides publié aux USA

<http://generations-futures.blogspot.fr/2012/10/nouveau-rapport-1-de-pan-generation-en.html>

III. Données de fonctionnement

A. Internet et newsletter

Nous avons décidé de mettre à jour et à niveau un certain nombre de nos outils multimédia.

Ainsi, nous avons mis à jour notre nouveau site avec un logiciel de type CMS – Constant Management system – le nôtre étant wordpress. Cette nouvelle fonctionnalité nous permet une très grande souplesse dans la mise à jour du contenu de notre site et aussi une diffusion plus large de nos sujets. Nous avons dû aussi opter pour un nouvel outil statistique pour suivre le nombre de connexions au site plateforme de générations futures. En effet, celui proposé par OVH, notre hébergeur, a de nombreuses limites et imperfections (depuis que le mode de présentation a évolué. Cela implique aussi un travail de référencement de ce nouveau site, qui en décembre 2012 n'était pas encore effectué.

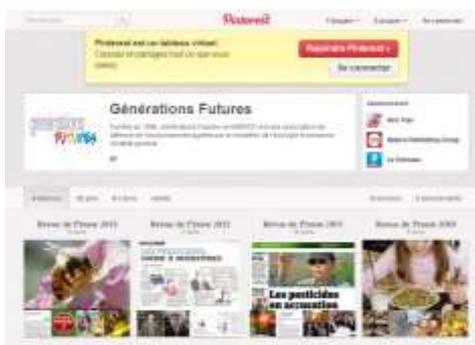
Nous avons aussi créé des comptes sur les réseaux sociaux mais nous avons d'abord pour le Facebook de Générations Futures opté pour un groupe ce qui a de nombreux inconvénients (il compte aujourd'hui près de 1900 « amis »). Nous avons donc ouvert un Fan Page qui pour le moment compte peu de fan (une centaine). Enfin, jusqu'à présent nous avons un compte twitter quasi inactif.

Enfin, jusqu'à présent nous avons une newsletter installée chez un prestataire Topica qui ne nous satisfait plus. En effet nous avons 12000 abonnés à ce compte, mais il semble que la délivrabilité des messages soit de moins en moins assurée. En outre, le look de notre newsletter est contraint par les paramètres proposés par Topica. Nous avons donc décidé de faire évoluer aussi cet aspect de notre communication et recherché un nouveau prestataire en effectuant un petit audit de l'existant.

Pour 2013, nos objectifs sont donc notamment :

- D'optimiser le référencement de notre nouveau site
- D'augmenter considérablement notre visibilité sur le web 2.0*
- D'augmenter le nombre d'abonnés à notre newsletter
- D'améliorer la gestion de nos différents contacts

B. Presse



2012, est encore une bonne année en terme de retombées presse. Nous avons envoyé près de 60 Communiqués de presse à plus de 1400 journalistes. Ces communiqués ont fait l'objet de nombreuses reprises sur internet et des articles de fond dans la presse nationale et régionale quotidienne, à la radio ou la TV.

Vous trouverez ici quelques extraits des retombées presse : <http://www.generations-futures.fr/generations-futures/la-presse-parle-de-nous/>

Et pour lire une revue de presse 2012 plus complète voir ici <http://www.youblisher.com/p/601719-Revue-de-Presse-Generations-Futures-2012/>

Edition de M. F. Veillerette

PLANETE 9

Combien de pesticides dans nos assiettes ?

Le mode de calcul remis par la Commission européenne suscite la polémique. Différentes ONG ont tenté de le rendre plus transparent.

Les pesticides sont partout. Dans nos assiettes, dans nos vêtements, dans nos produits cosmétiques. Mais comment les compter ? C'est ce que la Commission européenne a tenté de faire avec son nouveau mode de calcul. Ce mode de calcul, qui prend en compte la quantité de pesticides appliqués sur les cultures, a été remis en question par plusieurs ONG. Elles ont demandé à la Commission de rendre son mode de calcul plus transparent et plus précis.

Plus de détails

Le mode de calcul des pesticides dans nos assiettes a été remis en question par plusieurs ONG. Elles ont demandé à la Commission de rendre son mode de calcul plus transparent et plus précis.

Méthanolisation: le projet de Romainville revu à la baisse

Tous les sites de la métropole de Lyon ont été revus à la baisse. Les autorités ont décidé de réduire la capacité de traitement des sites concernés.

FRANÇOIS HOLLANDE, Président de la République invité de Jean-Pierre Elkabbach

EVENEMENT EUROPE 1

EUROPE 1 MATIN BRUCE TOUSSAINT 7H-8H

La 1^{ère} interview radio depuis son élection, en vidéo sur europe1.fr

L'ONG Générations futures conteste le calcul de taux résiduel de pesticides



Un rayon de légumes dans un supermarché. — © AFP/AGF/AGF

L'ONG Générations futures affirme que le pourcentage de fruits et légumes contenant des pesticides au-delà des limites autorisées est "extrêmement élevé" dans le mode de calcul remis par l'Union européenne depuis 2008.

Le mode de calcul en vigueur depuis 2008 a été remis en question par l'ONG Générations futures. Elle affirme que le pourcentage de fruits et légumes contenant des pesticides au-delà des limites autorisées est "extrêmement élevé" dans le mode de calcul remis par l'Union européenne depuis 2008.

Les données de l'ONG Générations futures indiquent que le pourcentage de fruits et légumes contenant des pesticides au-delà des limites autorisées est "extrêmement élevé" dans le mode de calcul remis par l'Union européenne depuis 2008.

Le mode de calcul en vigueur depuis 2008 a été remis en question par l'ONG Générations futures. Elle affirme que le pourcentage de fruits et légumes contenant des pesticides au-delà des limites autorisées est "extrêmement élevé" dans le mode de calcul remis par l'Union européenne depuis 2008.

Le mode de calcul en vigueur depuis 2008 a été remis en question par l'ONG Générations futures. Elle affirme que le pourcentage de fruits et légumes contenant des pesticides au-delà des limites autorisées est "extrêmement élevé" dans le mode de calcul remis par l'Union européenne depuis 2008.

Le mode de calcul en vigueur depuis 2008 a été remis en question par l'ONG Générations futures. Elle affirme que le pourcentage de fruits et légumes contenant des pesticides au-delà des limites autorisées est "extrêmement élevé" dans le mode de calcul remis par l'Union européenne depuis 2008.

Le mode de calcul en vigueur depuis 2008 a été remis en question par l'ONG Générations futures. Elle affirme que le pourcentage de fruits et légumes contenant des pesticides au-delà des limites autorisées est "extrêmement élevé" dans le mode de calcul remis par l'Union européenne depuis 2008.

Le mode de calcul en vigueur depuis 2008 a été remis en question par l'ONG Générations futures. Elle affirme que le pourcentage de fruits et légumes contenant des pesticides au-delà des limites autorisées est "extrêmement élevé" dans le mode de calcul remis par l'Union européenne depuis 2008.

Le mode de calcul en vigueur depuis 2008 a été remis en question par l'ONG Générations futures. Elle affirme que le pourcentage de fruits et légumes contenant des pesticides au-delà des limites autorisées est "extrêmement élevé" dans le mode de calcul remis par l'Union européenne depuis 2008.

C. Documentaires

Nous avons contribué depuis deux ans au documentaire diffusé sur France 2 le 17 avril 2012 « La mort est dans le pré » qui présente les témoignages d'agriculteurs victimes des pesticides. Nous avons fait un petit clip de promotion de ce film (posté sur youtube http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=U3Ezfz0xvA#t=10s et vues près de 265 000 fois !)

Nous avons œuvré pour que soit réalisé un DVD à partir de ce film qui devrait sortir en février 2013 avec en bonus notre clip !

D. Bulletin d'information

Découvrez nos bulletins en ligne ici : <http://www.generations-futures.fr/nos-sites-et-documents/lettre-dinformation-generations-futures/>

E. Conférences et événement

Comme chaque année Générations Futures a donné de nombreuses conférences partout en France mais aussi à l'étranger. A la fois sur les pesticides, mais aussi sur l'agroalimentaire, les substances chimiques en générale (comme par exemple l'aspartame), la biodiversité etc. Fort de ces dizaines de bénévoles formés, Générations Futures peut maintenant assez facilement répondre aux nombreuses sollicitations auxquelles nous sommes soumis.

Nous avons aussi été partenaires de la Greenpride 2012.

Quelques exemples des conférences :



Forcalquier – septembre 2012
F. Veillerette – C. Vélot – C. Lepage – M. Rivasi
– A. Cicoella.



Forum des écologiste – paris novembre 2012
I. Saporta – F. Veillerette – D. Belpomme



F. Veillerette – conférence durant la Semaine
pour les alternatives aux pesticides



Gironde – Ch. Pacteau

F. Adhérents / bénévoles

En 2012, nous comptons un nombre équivalent d'adhérents et de bénévoles à 2011. Nous avons la ferme intention pour 2013 de progresser sur ce point. Nous avons eu la chance d'obtenir un agrément pour recruter une personne en service civique dont la mission sera d'augmenter notre base adhérents et aussi de structurer nos groupes locaux. Nous avons donc recruté une jeune femme

– Margaux Raimond dit Yvon fin 2012 qui commencera son service civique le 7 janvier 2013 et elle sera avec nous pour 8 mois. Si tout se passe bien nous espérons ensuite pouvoir la recruter pour pérenniser son travail.

Cet enjeu du nombre d'adhérent est majeur car avec les nouveaux arrêtés et décrets issus du Grenelle, il nous faudra atteindre le chiffre de 2000 adhérents d'ici à 2015 si nous voulons pouvoir continuer à siéger dans certaines instances et commissions officielles comme la commission biocides du ministère de l'Ecologie où notre administrateur Angelo Sanfilippo siège pour GF.

IV. Des éléments de fonctionnement

A. L'équipe, le Conseil d'Administration

1. L'équipe salariée

Cette année nous avons fonctionné avec une équipe professionnelle, habituée à travailler ensemble et donc efficace. Nous avons pu compter sur la présence de notre permanente, Nadine Lauverjat, soutenue par Magali Ringoot en charge de la semaine pour les alternatives aux pesticides, qui a travaillé 6 mois en 2012 (de janvier à avril 2012 puis d'octobre 2012 à avril 2013). Aux côtés d'elles en tant qu'expert, nous avons pu compter sur la présence de François Veillerette, qui est devenu porte-parole de l'association, laissant la présidence à Maria Pelletier.

En décembre 2012, nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir Margaux Raimond Dit Yvon en service civique qui est en charge pour 8 mois (jusqu'en août 2013) des adhérents et des groupes locaux. L'idée pour GF est d'augmenter de manière importante son nombre d'adhérents eu égard aux règles de représentativité qui nous contraignent (si l'on veut pouvoir prendre part à certaines instances et mener aisément certaines actions juridiques) à atteindre le chiffre de 2000 adhérents à l'horizon 2015. L'objectif sera aussi de créer un réseau de bénévoles militants et aussi de groupes locaux pour diffuser plus largement nos travaux.

Plus d'informations sur la représentativité ici : <http://www.generations-futures.fr/non-classe/representativite-des-associations-quels-risques-pour-les-ong-expertes-telles-que-generations-futures/>

2. Le Conseil d'Administration

Notre Conseil d'Administration s'est encore ouvert cette année et accueille de nouveaux administrateurs qui ont développé une expertise sur la question des pesticides.

- Fabrice Micouraud un gendarme à la retraite très actif sur la problématique des riverains victimes des pesticides,
- Christian Pacteau, membre du Conseil National de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et expert sur la question de l'impact des pesticides sur la biodiversité,
- Angelo Sanfilippo, chimiste à la retraite, expert sur la question des biocides et qui siège pour Générations Futures à la commission biocide du ministère de l'écologie.

La présidence étant toujours assumée par Maria Pelletier qui vient de recevoir la légion d'honneur voir : <http://www.generations-futures.fr/non-classe/la-presidente-de-generations-futures-recoit-la-legion-dhonneur-oui-mais/>

V. Les projets pour 2013

Les projets présentés ici sont ceux qui font partie des campagnes – ne sont pas inscrits ceux qui ont cours de manière régulière comme le suivi du dossier RU, du PICRI etc.

A. Sur les alternatives

- La 8^{ème} Semaine pour les alternatives aux pesticides avec la recherche de nouveaux partenaires, la remise à plat de nos outils internet et autres outils de communication
- Implication dans le groupe PAC 2013
- Le lancement d'un comité des élus sur les alternatives aux pesticides

B. Sur les victimes et l'impact sur la santé

- La structuration des riverains victimes des pesticides et la création de kit de mobilisation
- Un rapport sur les analyses de cheveux des salariés viticoles et des riverains
- Le suivi des professionnels victimes des pesticides et le soutien à Phyto-Victimes

C. Sur l'impact sur l'environnement

- Un rapport sur les abeilles et les néonicotinoïdes avec des analyses d'aliments (en partenariat avec PAN Europe)

D. Sur les perturbateurs endocriniens

- Un rapport (EXPPERT 1) sur l'exposition aux insecticides PE en mars
- Un rapport (EXPPERT 2) sur la présence de pesticides PE dans des fruits et légumes de consommation courante en mai
- Un rapport (EXPPERT 3) sur la présence des pesticides PE dans l'air en septembre

E. Au niveau institutionnel

- Participation au comité nationale sur les PE
- Participation à la suite de la conférence environnementale
- Suivi du plan Ecophyto
- Suivi de la question des biocides au sein de la commission du ministère de l'agriculture
- Attaques médiatiques et juridiques des homologations et sur la question des EPI

F. Au niveau interne à GF

- Lancement de groupes locaux